

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**COMITE DE COORDINATION MULTISECTORIEL (CCM)
DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

Commission chargée du renouvellement du CCM

Appel à candidatures N°1 pour l'élection des membres du secteur de la société civile

Constitution de la liste électorale

Dans le cadre du renouvellement de l'Instance de Coordination Nationale du Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, le Comité chargé du renouvellement du CCM lance un avis à manifestation d'intérêt pour la sélection des organisations issues des trois sous-secteurs de la Société civile :

- Organisations non gouvernementales nationales ou à base communautaire, intervenant au moins sur l'une des trois maladies cibles.
- ONG Internationales intervenant au moins sur l'une des trois maladies cibles
- Associations de personnes touchées ou affectées par la maladie (VIH, Tuberculose et Paludisme)

Par cet avis, le Comité chargé du renouvellement du CCM invite les organisations de la Société Civile intéressées à soumettre un dossier pour la création d'une liste électorale dans l'objectif d'élire les Représentants de chaque Secteur au sein de l'Instance de Coordination Nationale.

1. Objet de l'avis

Le présent dossier de candidature a pour objet de dresser la liste des organisations de la Société Civile répondant aux critères énoncés dans le présent avis et aptes à pouvoir élire lors d'un processus inclusif, transparent et démocratique, les représentants de chacun des trois sous-secteurs cités plus haut dans la future Instance de Coordination Nationale.

2. Conditions d'éligibilité

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux organisations de la Société Civile répondant aux critères suivants :

2.1. Pour le sous-secteur des ONG/OBC

- Reconnaissance juridique (récépissé datant d'au moins trois ans, statuts, règlement intérieur) ;
- Organisation opérationnelle en Mauritanie et opérant dans le secteur de la santé (en particulier dans la riposte aux trois maladies VIH, Tuberculose et Paludisme), et/ou dans celui des Droits Humains en relation avec la lutte contre les trois maladies;
- Non implication de l'organisation candidate et/ou de son mandataire dans les accusations de malversations ou de détournements, etc.

2.2 : Pour le sous-secteur des Associations de personnes infectées et/ou affectées par la maladie (VIH, Tuberculose et Paludisme)

Critères pour les associations

- Reconnaissance juridique (récépissé datant d'au moins six mois et procès verbal d'assemblée générale électorale) ;
- Existence d'un siège propre ou être hébergée dans le local d'un réseau.

Critères pour les personnes

- Personnes infectées (PVVIH) ou affectées par la tuberculose ou le paludisme, affiliées à une organisation de personnes concernées par la maladie, militantes et intègres.

2.3 : Pour le sous-secteur des ONG Internationales

- Reconnaissance juridique (convention ou accord de siège datant d'au moins trois ans) ;
- Organisation opérationnelle en Mauritanie et opérant dans le secteur de la santé (en particulier dans la riposte au moins à l'une des trois maladies VIH, Tuberculose et Paludisme),
- Non implication de l'organisation candidate et/ou de son mandataire dans les accusations de malversations ou de détournements, etc.

3. Pièces et documents à fournir dans le dossier de candidature

Les organisations doivent soumettre un dossier comprenant les pièces suivantes, en fonction des sous – secteurs :

	ONG/OCB nationales	ONG Internationales	Associations de personnes touchées ou affectées par la maladie
Expression d'intérêt	Déclaration de candidature dûment datée, signée et scellée (précisant les motivations de l'organisation, le nom de la personne mandatée pour le vote, sa fonction au sein de l'organisation, ainsi que son numéro de passeport ou de la carte d'identité nationale). La personne désignée ne doit pas percevoir de salaire ou d'indemnité du BP ni des SB. Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.		
Reconnaissance juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du récépissé authentifié par l'autorité administrative compétente • Statuts • Règlement intérieur • Preuve d'inscription sur le roster des ONGs travaillant avec le Ministère de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la convention ou accord de siège authentifié par l'autorité administrative compétente. • Etre membre du groupe PTFs santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du récépissé authentifié par l'autorité administrative compétente • Procès Verbal de l'Assemblée générale électorale. • Etre membre d'une association ou d'un réseau de personnes infectées (PVVIH) ou affectées par le paludisme ou la tuberculose.
Fonctionnement Capacité de gestion	Présentation des ressources humaines de l'organisation		Document attestant de la disposition de local Liste actualisée des adhérents, avec leurs signatures

<p>Opérationnalité et expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de l'organisation • Plan d'action 2020, d'un rapport d'activités et d'un bilan financier 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de l'organisation • Rapport d'activités 2019 	
<p>Intégrité</p>	<p>Lettres de recommandations des partenaires (organisations internationales, agences du système des Nations Unies) et des agences de coopération bilatérale</p>	<p>X</p>	<p>Lettres de recommandations des partenaires (organisations internationales, agences du système des Nations Unies) et des agences de coopération bilatérale</p>

Les organisations candidates pourront en outre fournir toute autre pièce justificative utile afin de mieux cerner les capacités professionnelles de la structure.

4. Remise des dossiers de candidature

Les organisations candidates intéressées par le présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêts devront déposer le dossier de candidature sus mentionné (contre accusé de réception) en deux exemplaires au plus tard (délai impératif) et contenu dans une enveloppe extérieure anonyme, avec la mention « A ne pas ouvrir, Appel à candidature N°1», le lundi 03 Février 2020 à 11 h 00 précises, à l'adresse ci-dessous :

**CCM Mauritanie,
Ilot C, n° 538 A, Tevragh-Zeïna,
Nouakchott Mauritanie
Téléphone : + 222 44 34 49 66
Secrétariat permanent du CCM**

Les dossiers seront reçus tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à l'attention du Président du CCM

5. Dépouillement

Le dépouillement des dossiers de candidature aura lieu à partir du lundi, 03 Février 2020 par la commission chargée du renouvellement du CCM.

6. Publication de la liste des organisations retenues

La liste des candidatures retenues sera publiée au plus tard, le vendredi 05 Février 2020 au Secrétariat permanent du CCM. L'élection des membres représentants les secteurs en question aura lieu le lundi 10 février 2020.

Commission chargée du renouvellement du CCM